

**SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU
MANAGEMENT ET DE LA GESTION****ÉPREUVE de Droit et d'Économie**

Durée de l'épreuve : 3 heures Coefficient : 5

Indications de correction

La commission de choix de sujets a rédigé cette proposition de corrigé, à partir des enrichissements successifs apportés aux différents stades d'élaboration et de contrôle des sujets. Pour autant, ce document ne vise pas l'exhaustivité mais tente simplement d'apporter à chaque question, les éléments de réponse couramment admis par la communauté enseignante.

Il est donc tout à fait normal que certaines copies proposent des pistes voisines de celles du corrigé ou encore que des élèves aient choisi de développer certains points qui leur ont semblé correspondre à une compréhension plus large de la question posée. Il appartient aux correcteurs de ne pas se laisser « enfermer » par la proposition de corrigé et d'analyser les productions des candidats avec intelligence en n'hésitant pas à valoriser ceux qui font preuve de capacités d'analyse et de réflexion.

Par ailleurs, certaines questions peuvent aborder des sujets qui font débat ou pour lesquels les savoirs ne sont pas encore stabilisés. Il en est ainsi de certaines thématiques propres à l'économie, particulièrement sensibles au contexte social et politique, ou encore dans le domaine du droit, notamment lorsque la jurisprudence n'a pas encore tranché clairement. Les correcteurs doivent s'efforcer de faire abstraction de leurs propres positions et faire preuve d'ouverture d'esprit en cherchant avant tout à différencier les candidats en fonction de leur capacité à percevoir le sens d'une question et de la qualité de l'argumentation qu'ils développent.

En conclusion, les propositions de corrigés apportent des repères sur lesquels a été trouvé un large consensus. C'est ensuite à la commission de barème de les compléter par des éléments plus fins d'appréciation permettant de valoriser les candidats disposant d'un ensemble de connaissances organisé, d'un esprit d'analyse satisfaisant et capables de produire sous forme rédigée le résultat d'une réflexion. En tout dernier lieu, c'est au correcteur que revient la lourde responsabilité de prendre le recul nécessaire par rapport au corrigé et d'évaluer les travaux avec un souci d'objectivité en n'oubliant pas que le baccalauréat sanctionne le cycle terminal des études secondaires et que le niveau des candidats ne peut en aucune façon être comparé à celui, qui peut être visé par l'université dans le domaine des sciences économiques et juridiques.

Rappel : Objectifs des deux parties de l'épreuve :

1. Partie juridique

Cette partie de l'épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à analyser une ou plusieurs situations juridiques et à construire une argumentation pertinente au regard du problème posé, c'est-à-dire :

- qualifier juridiquement une situation ;
- formuler une problématique juridique ;
- identifier la ou les règles juridiques applicables en l'espèce ;
- indiquer la ou les solutions juridiques possibles ;
- utiliser un vocabulaire juridique adapté.

2. Partie économique

Cette partie de l'épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à analyser un problème économique d'actualité et à construire une argumentation pertinente au regard du problème posé, c'est-à-dire :

- expliquer les notions et les mécanismes économiques mis en jeu dans le problème considéré ;
- identifier les informations pertinentes dans la documentation fournie et les mobiliser dans l'analyse ;
- interpréter des données économiques de différentes natures et à partir de différents supports ;
- répondre à une question relative à un thème d'actualité de manière argumentée.

Proposition de corrigé

Références au programme d'économie de STMG :

THEMES	NOTIONS	CONTEXTE ET FINALITES
IX. L'État a-t-il des marges de manœuvre en termes de politique économique ? IX.1. La politique économique	<ul style="list-style-type: none"> - Le libéralisme, l'interventionnisme. - Les finalités et objectifs des politiques économiques. - Les politiques conjoncturelles et structurelles. - la politique budgétaire, les prélèvements obligatoires. 	<p>Selon sa nature libérale ou interventionniste, l'État, par la mise en œuvre de politiques économiques, est amené à agir selon des degrés divers, pour réguler les marchés, promouvoir une politique sociale, mais également limiter les déséquilibres macroéconomiques (chômage, inflation, récession, déficit des échanges extérieurs). Ces politiques économiques visent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une part, à créer les conditions d'un meilleur fonctionnement du système économique en faisant évoluer ses structures ; - d'autre part, à réguler l'activité économique qui connaît à court terme des fluctuations. <p>Pour atteindre ses objectifs, la politique économique mobilise des instruments. Parmi les politiques conjoncturelles, on se situera au niveau de la zone euro en se limitant à l'étude de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la politique monétaire et au rôle de la BCE [...] - la politique budgétaire mise en œuvre par chacun des États
X. Une régulation des échanges internationaux est-elle nécessaire ? X.1. Des échanges internationaux multipolaires	<ul style="list-style-type: none"> - Les importations et les exportations de biens et services - La mesure des échanges : balance des transactions courantes. - Les principaux pôles d'échanges. - Les firmes multinationales.- 	<p>L'ouverture générale des économies s'est réalisée grâce au développement des échanges entre pays, qui se caractérise aussi bien par l'accroissement en volume que par la diversification des flux de biens et services. L'étude de la balance des transactions courantes de la France permet de mesurer la valeur et le caractère équilibré ou non de ses échanges. Elle se poursuit par l'analyse des forces et des faiblesses des échanges extérieurs français.</p> <p>La place occupée par les pays et les zones géographiques dans le commerce mondial évolue. Sous la pression des pays émergents, on assiste à un redéploiement et/ou une recomposition des pôles d'échanges. Dans ce contexte, les stratégies des firmes multinationales tendent à s'affirmer face aux logiques nationales, et structurent l'espace économique mondial.</p>

Économie Barème indicatif :

1. Décrivez l'évolution de la balance commerciale en France depuis 2008. (2 points)

Le candidat doit lire le graphique présenté en annexe 1 et analyser l'évolution des échanges afin d'en dégager les différentes périodes.

De 2008 au premier semestre 2014, le solde est toujours négatif, la balance commerciale est en déficit, c'est-à-dire que les importations sont supérieures aux exportations.

En 2008, le déficit est d'environ 60 milliards d'euros pour l'année (soit environ 30 milliards par semestre).

En 2009, les exportations et les importations s'effondrent et l'écart entre les deux se réduit, le déficit est d'environ 50 milliards d'euros pour l'année.

Après le pic de 2011, le déficit se réduit légèrement et se stabilise entre 30 et 35 milliards d'euros par semestre. Conjointement, les importations comme les exportations remontent à leur niveau initial de 2008.

En 2013, le montant du déficit est d'environ 60 milliards d'euros pour l'année.

2. Présentez les critères de localisation de la production des firmes multinationales. (1 point)

Le candidat doit relever plusieurs informations présentées en annexe 2.

Les FMN localisent leur production :

- pour être proche de leurs fournisseurs ou de leurs clients
- pour réduire leurs coûts de production,
- pour profiter de l'environnement institutionnel,
- pour profiter de la qualification de la main d'œuvre,
- pour profiter de la qualité des infrastructures,
- pour conquérir de nouveaux marchés.

3. Indiquez les conséquences des politiques de localisation des firmes multinationales sur la nature des échanges internationaux. (2 points)

Le candidat apporte ses connaissances personnelles, en déduction d'informations données en annexes 2 et 4.

Les échanges internationaux deviennent de plus en plus des échanges intra-entreprises, et non des échanges inter-entreprises. Ces échanges intra-entreprises peuvent porter :

- soit sur des produits intermédiaires,
- soit sur des produits finis.

Facultatif :

Il est donc de plus en plus difficile pour un État de contrôler ces flux. En particulier la fixation des prix de cession internes permet aux entreprises de localiser leurs profits dans les pays où la fiscalité leur est la plus favorable (*connaissances des candidats*).

4. Rédigez une argumentation qui vous permette de répondre à la question suivante : (5 points)

Les politiques économiques de l'État ont-elles une influence sur les échanges extérieurs de la France ?

Cette question vise à évaluer si le candidat est capable de répondre à une question relative à un problème économique d'actualité de manière argumentée et organisée. Pour argumenter sa réponse, l'élève pourra s'appuyer sur les annexes 1, 2, 3, et 4, ainsi que sur ses connaissances.

Préconisations concernant l'utilisation du barème :

Le nombre d'arguments est indicatif. Certains candidats ont pu retenir un nombre d'arguments moins important, mais les développer de façon plus approfondie.

Le candidat peut se positionner sur un seul axe, la commission de correction ne doit pas exiger le développement d'un autre axe. Un candidat peut donc développer un seul ou deux axes. Dans le cas où un candidat développerait deux axes, un nombre égal d'arguments n'est pas attendu dans chacun des deux axes.

Une bonne argumentation est une argumentation fondée sur des savoirs disciplinaires, logiquement agencée et correctement exprimée.

Construction de l'argumentation	2 points
- Cohérence des arguments avec la question posée	0,5
- Logique globale de l'argumentation	0,5
- Présentation d'un point de vue argumenté	1
Arguments et concepts	3 points
- Construction des arguments : affirmation, justification par les mécanismes économiques, et éventuellement illustration par un exemple <i>Au moins trois arguments sont attendus</i>	2
- Utilisation pertinente des concepts économiques	1

Délimitation des concepts:

Les politiques économiques sont un ensemble d'instruments mis en œuvre par les pouvoirs publics pour atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés dans le but d'améliorer la situation économique du pays concerné.

De plus, le programme délimite les échanges extérieurs à l'étude des échanges de biens et services.

Arguments :

Les arguments présentés par le candidat sont le fruit de déductions qu'il fait des informations contenues dans les annexes et sont issus de ses connaissances de cours. Il n'est pas attendu de phrase introductive ou conclusive. La position doit être

exprimée tout au long de la réponse rédigée. Elle doit pouvoir être comprise à la lecture des arguments.

Axe 1: Les politiques économiques de l'État ont une influence sur les échanges extérieurs de la France

Le candidat peut avancer les arguments suivants :

- Les politiques économiques ont un effet sur les échanges extérieurs car les politiques de réduction des coûts des entreprises (allègement d'impôts et de charges sociales) améliorent la compétitivité-prix des entreprises, ce qui a une influence positive sur les échanges extérieurs (hausse des exportations). *(Annexe 3).*
- Les politiques structurelles de réforme des marchés des biens, des services et du travail ont une influence sur les échanges extérieurs. Les mesures de simplification administrative doivent permettre aux entreprises d'améliorer leur compétitivité-prix. Ce qui devrait permettre d'exporter plus. *(Annexe 3).*
- Les politiques de « rigueur » diminuent la demande interne des pays, et donc ont un effet positif sur le solde de la balance commerciale par une réduction des importations et éventuellement une augmentation des exportations *(connaissances personnelles du candidat).*
- La création de régions plus grandes a entre autres pour objectif de créer des régions qui peuvent concurrencer les autres régions européennes, notamment en matière de financement de l'innovation et de création de pôles de compétitivité. Ces derniers doivent permettre aux entreprises de gagner des parts de marché au niveau international. *(Connaissances personnelles du candidat)*

Axe 2 : Les politiques économiques de l'État n'ont pas d'influence sur les échanges extérieurs de la France

Le candidat peut avancer les arguments suivants :

- Les FMN représentent un poids de plus en plus important dans l'économie française *(annexe 4)*. Or elles ont des stratégies d'implantation qui dépendent de nombreux facteurs. Lorsqu'elles le jugent pertinent, elles implantent leur production indépendamment des politiques économiques, là où les opportunités de croissance sont les plus importantes. *(Connaissances et informations présentées en annexe 2 et 4 + réponse à question° 1).*
- L'État mène depuis des décennies des politiques de commerce extérieur qui visent à faciliter les échanges et à améliorer le positionnement des entreprises françaises mais la balance commerciale française reste déficitaire. Les politiques économiques semblent donc pour le moins inefficaces. *(Confrontation des connaissances avec la réponse à la question°2).*
- Même les politiques de réduction des coûts des entreprises françaises ne peuvent être suffisantes pour modifier les décisions des FMN lorsqu'elles veulent privilégier les pays où les coûts de production sont très bas car le différentiel de coût est trop important entre les pays émergents et les pays de l'OCDE. *(Connaissances personnelles du candidat)*